



---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR

### 10 octobre 2023

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

TITULAIRES PRESENTS :			
<b>Mesdames</b>	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
<b>Messieurs</b>	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	TITULAIRES REPRESENTES :		
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

 **Invités :**

M. DIMON Jacques, Délégué suppléant (SIAH Fresquel)  
Mme VAUJANY Aline, Déléguée suppléante (Syndicat Mixte Aude Centre)

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services  
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR  
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice Technique du SMMAR  
M. CLUZEL Philippe, Agent SMMAR, Chargé de Mission Ressource en Eau  
M. CANSINO Claude, Agent SMMAR Chargé de Mission Gestion de Crise  
M. SANS Kriss, Agent SMMAR, Chargé de Mission Aménagement du Territoire  
M. GALINIER Baptiste, Agent SMMAR , Technicien de Rivières secteur HVA  
M. BALUFIN Etienne, Agent SMMAR, animateur SAGE BVA et Coordonnateur secteur BVA  
Mme BAILLE Emilie, Agent SMMAR, Animatrice SAGE HVA et FRESQUEL  
Mme POUILLAT Mathilde, Agent SMMAR, Coordonnatrice secteur ORBIEU JOURRES  
M. TRIADOU Laurent, DGS du SMDA  
Mme DURIF Laurie, Responsable Administrative SMDA  
M. MOURET David, Service Eau, CD11  
M. PIEDRA Raphael, Adjoint à la mairie de Trèbes

 **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11  
Mme MAHIEU Catherine, DGS du CD11  
Mme MATEILLE Séverine, conseillère départementale et déléguée titulaire CD11  
M. BARO Hervé, conseiller départemental  
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA  
M. GINIES Alain, conseiller départemental, délégué titulaire CD11  
M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes  
M. HERNANDEZ André, Président et délégué titulaire du Syndicat de Bassin Orbieu Jourres  
M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SMDA  
M. RIO Jean Luc, Délégué titulaire du SMDA  
M. CARALP Alain, Délégué titulaire du SMDA  
M. IZARD Alain, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu  
Mme BOYER Marie Laure, Déléguée titulaire Corbières Maritimes  
M. COSTE Alain, délégué titulaire du Syndicat de Bassin Orbieu Jourres  
M. GERARD Eric, Payeur Départemental

La séance du Comité Syndical est ouverte à 10h05.

Le Président procède à l'appel, soit 17 délégués présents ou représentés sur 32.  
Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Jean-Régis GUICHOU a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

M le Président remercie les membres pour leur présence, et rappelle les difficultés à avoir le quorum dans les différentes assemblées.

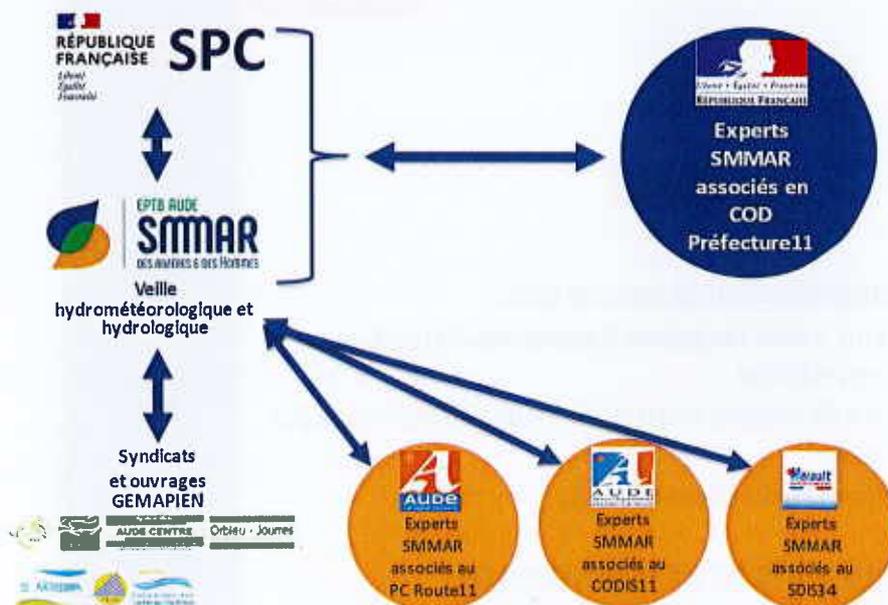
## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### 1. Les outils de gestion de crise

M. le Président donne la parole à M le Directeur pour la présentation

#### ASTREINTE SMMAR :

- Une Astreinte 24h/24- 7jrs/7.
- Une veille hydrométéorologique pour ses syndicats adhérents
- Une quinzaine d'agents mobilisés /an
- Un budget de 12 000 €
- Une reconnaissance d'expertise par les services de l'Etat, du CD11 et des CODIS11/34

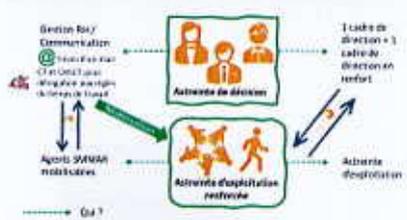


# UNE ASTREINTE SMMAR EVOLUTIVE :

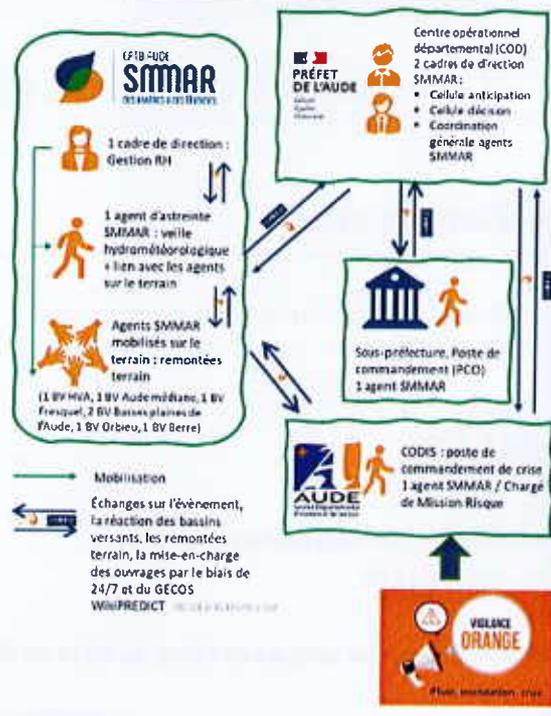
## Organisation type en astreinte courante ± 1



## Organisation type en astreinte renforcée ± 6



## Organisation type sur un évènement majeur ± ensemble des agents mobilisables



## RAPPEL !

- Outil d'échange et d'information dans la gestion de crise,
- « guider » les agents et « Elus » dans les points d'astreintes du lundi et jeudi, en période de veille et de crise
- Permettre le déclenchement de la prise d'astreinte sur des événements par la Direction ( temps d'astreinte)
- Bancariser l'information pour la réalisation des REX,

## APPLICATION SUR PC ET SMARTPHONE



<https://24-7.smmar.fr/>



**Application 24.7 :**  
 • Login : prénom.nom  
 • Mot de passe : mot de passe individuel



24.7 OUTILS DE GESTION DE CRISE

	DREAL			EDF		MTOF	SMMAR			SMMAR KARTS		Total
	L	LP	P	L	P	P	L	LP	P	L	P	
Aude Amont	13	2	3	3	5	4	4		1			35
Fresquel	6	1	1			5	2		1			16
Aude Centre	5	8	3			1	11		1			29
Aude Aval	2	2				1	8		1			14
Orbieu	5	1	3		1	3	3			6	1	23
Berre et Rieu	3		1		1	2	2					9
Verdouble		1	2									3
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>143</b>
<b>Total</b>	<b>62</b>			<b>10</b>		<b>34</b>			<b>7</b>			
	41											

**APPLICATION SUR PC ET SMARTPHONE**

<https://shyvaa.smmar.fr/>



RESTONS CONNECTÉS

**UNIS POUR LA PRÉVENTION DES  
INONDATIONS**



Email : [contact@smmar.fr](mailto:contact@smmar.fr)

Site internet : [www.smmar.org](http://www.smmar.org)






 @smmar\_aude

M. le Directeur ajoute qu'à chaque automne, le SMMAR EPTB Aude, en ses qualités d'animateur du programme de prévention des inondations (PAPI), lance une campagne de communication « Pluie intense » spécifique à notre territoire.

Celle-ci vient compléter la campagne nationale déployée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec l'appui du ministère de l'Intérieur.

L'objectif du SMMAR EPTB Aude est de sensibiliser le plus grand nombre aux bons comportements à adopter en cas de fortes pluies ou d'inondation. En ce sens, des supports de communication grand public ont été développés :

- Affichage 4x3 en bordure des routes départementales
- Streetmarketing (sac à pharmacie) dans un réseau de pharmacies (126 sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu)
- Posts réseaux sociaux
- Emission dans les radios

En complément de ces supports, un kit de communication complet (affiche, flyer, plaquette, post réseaux sociaux), a été envoyé aux 430 communes du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu pour être relayé localement.

M Guichou rappelle qu'il faut avoir le juste équilibre entre le pas assez et le trop d'informations.

M le Président insiste sur le rôle de l' élu et ses responsabilités. Il peut arriver qu'il n'y ait pas de solutions pour protéger la population contre les inondations. Il apparait nécessaire de dire la vérité.

M. le Directeur rappelle que depuis 2022 (loi MATRAS), il est obligatoire pour les EPCI d'élaborer un de Plan Intercommunal de Sauvegarde dans le cas ou une des communes membres a l'obligation d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) Dans le cadre du PAPI 3, le SMMAR accompagnera les intercommunalités du bassin versant.

Il remercie les financeurs de leur accompagnement sur ce dossier.

## **2. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 29 juin 2023**

---

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 29 juin 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023.

## **DIRECTION TECHNIQUE**

## **3. Approbation des Plans de Financement**

---

La Directrice Technique et la Directrice Administrative et financière présentent les différents plans de financement

- **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION ETAT POUR L'ANIMATION PAPI 3 - ANNEE 2023**

Dans le cadre de l'animation du PAPI 3, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat en décembre 2022 et approuvé par délibération n°53 en date du 09/12/2022.

Pour mémoire :

- Financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PAPI Aude 3 pour l'année 2023 ;
- Coût de l'opération plafonné à 130 000 € TTC ;
- Financement 50% Etat – Fond Barnier

Il convient d'informer l'assemblée que dans le cadre du Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) mis en place par l'Etat en 2023, le SMMAR a déposé une demande pour un soutien financier supplémentaire au projet « animation PAPI 3 – 2023 ».

Le dossier ayant reçu un avis favorable, il convient de modifier le plan de financement initial, à savoir :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>ETAT – FOND VERT</b>	<b>130 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>65 000 €</b>
<b>ETAT – FOND BARNIER</b>	<b>130 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>39 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT	130 000 €	20%	26 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>130 000€</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

#### **• MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : CREATION D'UN OBSERVATOIRE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE ACCESSIBLE AU GRAND PUBLIC – PERIODE 1 ANNEES 2023 A 2026**

Pour rappel, l'opération « Création d'un Observatoire de l'Eau du bassin versant de l'Aude accessible au grand public », inscrite au PAPI3 – axe 1.5 « Acquisition de données, suivi, et information transversale accompagnant le programme d'actions » a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat et le Département de l'Aude, approuvé par délibération n°46/2023 en date du 29/06/23.

Après échange avec les financeurs il convient de modifier l'assiette éligible des dépenses et le plan de financement initial.

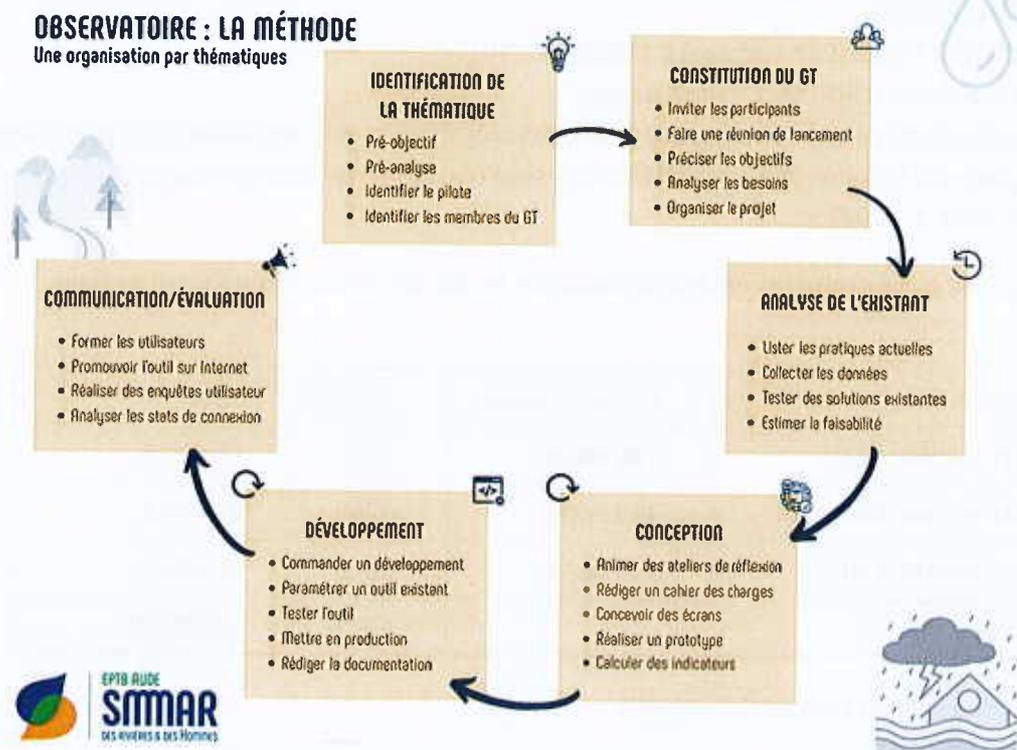
Pour mémoire :

L'observatoire de l'Eau est un projet collaboratif, participatif et itératif avec la mise en place d'un comité technique (COTECH) constitué de représentants des organismes du SMMAR, DREAL, SPC, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseils départementaux, DDTM, SDIS, EPTB voisins, Communautés d'agglomération pour piloter et prioriser les actions.

Avec pour objectif général :

- Permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau hydrographique par l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement du territoire
- D'assurer un suivi et une évaluation des actions mises en place dans le cadre du PAPI de l'Aude et de la Berre

- De participer à l'ouverture, à la compréhension, à l'harmonisation des données et à leurs échanges entre organismes sur le bassin versant
- De contribuer et de faciliter à une meilleure intégration du risque inondation dans les politiques publiques
- De contribuer à l'information préventive et à la sensibilisation du grand public face aux risques inondation



Coût initial de l'opération est de 192 000 € TTC avec 60% Etat et 20% CD11.

Modification du plan de financement proposé comme suit :

Nouveau coût prévisionnel de l'opération est de 110 000 € HT ;

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	110 000 €	60 %	66 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	110 000 €	20 %	22 000 €
AUTOFINANCEMENT	110 000 €	20%	22 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>110 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

- **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : APPEL A PROJETS 2023 « EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE » DE L'AGENCE DE L'EAU RMC**

Mme Emilie BAILLE, Animatrice SAGE sur les secteurs Haute Vallée et Fresquel présente ce dossier.

Dans le cadre d'un appel à projet de participation citoyenne lancé par l'Agence de l'Eau RMC, le SMMAR souhaite déposer sa candidature pour un projet de participation citoyenne accès autour d'une série documentaire participative tournée dans l'Aude, sur le secteur hydrographique couvert par le SMMAR et les SAGEs Fresquel et Haute Vallée de l'Aude. La réalisation d'un tel support visuel permettrait de valoriser les actions de préservation des sols menées individuellement et/ou collectivement par les exploitants agricoles et les habitants et servirait de phase d'écoute, de suivi d'actions citoyennes et de matériau audio-visuel pour l'organisation de ciné-débats.

En effet, le sujet de la préservation des sols, répondant à la lutte contre l'érosion de ceux-ci, rejoint les enjeux eau du SDAGE RMC (transfert de polluants, stockage de l'eau dans les sols, impact sur les abords de cours d'eau) et concerne directement les citoyens (ruissellement intense, inondations par coulées de boue, tension quantitative sur la ressource en eau). Ce phénomène, causé par les événements pluvieux extrêmes, est en lien étroit avec les conséquences du changement climatique. Les actions individuelles des citoyens (agriculteurs et habitants) contribuent ainsi à la résilience des territoires.

En plus de la série documentaire, un support présentant les bonnes pratiques (issues de la participation citoyenne) à adopter par l'ensemble des citoyens sera produit.

Ce projet contribuera aux missions de sensibilisation/formation (par le reportage) et de gestion des milieux aquatiques (par la démultiplication d'actions de lutte contre l'érosion des sols) du SMMAR. Deux autres partenaires seront également impliqués dans le projet : le syndicat réseau solidarité eau 11 (RéSeau11) et la Chambre d'Agriculture de l'Aude (CA11). Des acteurs associatifs (AOCOLS, Arbres et Paysages 11) ainsi qu'universitaires (LISST-CIEU, INRAE) pourront également être associés au projet.

La présente demande de subvention porte sur le financement de l'appel à projet 2023 « eau et participation citoyenne » : réalisation de série documentaire participative sur la préservation des sols.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 113 880 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	113 880 €	70 %	79 716 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	113 880 €	10 %	11 388 €
AUTOFINANCEMENT	113 880 €	20%	22 776 €
<b>TOTAL</b>			<b>113 880 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

• **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : EXPERIMENTATION D'UN SYSTEME D'ALERTE LOCAL (SDAL) SUR LA VALLEE DU LAUQUET**

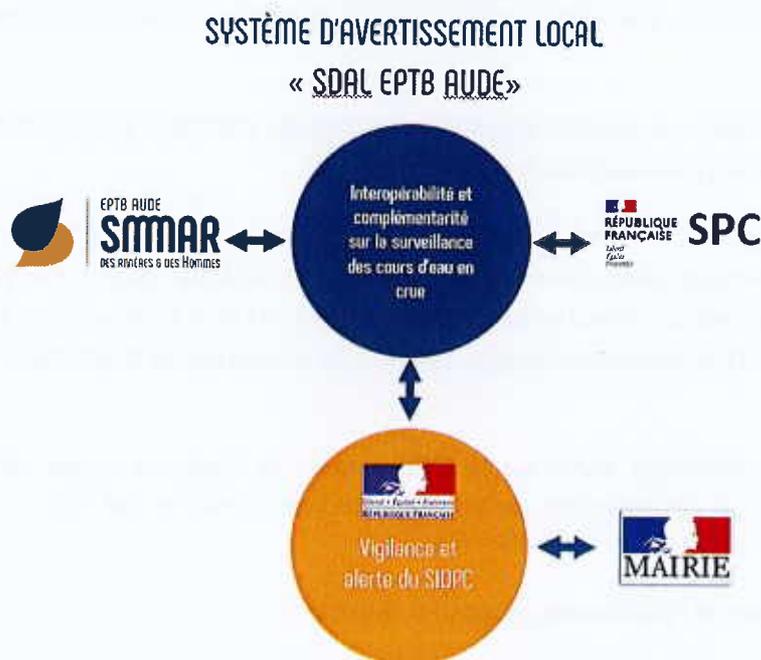
Le bassin versant de l'Aude, d'une superficie de l'ordre de 6 000km<sup>2</sup>, dispose actuellement d'un important réseau de stations de suivi des hauteurs d'eau et également de débits, soit par le biais de stations « Etat » suivies par le SPC, soit

par le biais de stations hydrométriques et de pluviomètres installées par le SMMAR dans le cadre du PAPI 2, en concertation avec les services de l'Etat.

Sur le bassin versant de l'Aude, seuls 4 cours d'eau font l'objet d'un dispositif de prévision des crues par le SPC : l'Aude, l'Orbieu aval, la Cesse et la Berre et demain le Fresquel en aval de Pezens.

Beaucoup d'autres cours d'eau sont suivis en temps réel par le biais des stations en place, mais ne bénéficient pas de ce dispositif de prévision.

Dans le cadre du PAPI3, les élus du SMMAR ont souhaité étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'alerte local (SDAL) qui se veut complémentaire des services de préventions des crues.



Pour cela, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention afin de mettre en place cette démarche à titre expérimental sur le Lauquet avant de l'étendre sur d'autres bassins versants et prétendre à la labélisation SDAL.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 60 000 € TTC ;  
Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	60 000 €	50 %	30 000 €
REGION OCCITANIE	60 000 €	20 %	12 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	60 000 €	10 %	6 000 €
AUTOFINANCEMENT	60 000 €	20 %	12 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>60 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

M. Philippe CLUZEL, chargé de mission PGRE présente les deux dossiers suivants :

• **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : EVALUATION DU POTENTIEL D'AUGMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU AU NIVEAU DES OUVRAGES EDF**

Pour rappel, l'étude des volumes prélevables (EVP) a été réalisée entre 2011 - 2013 et a conclu à un déficit global de 37 Mm<sup>3</sup> à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre, essentiellement centré sur les bassins Aude médiane et Aude aval.

Afin de résorber ce déficit et dans l'objectif de mettre en place une gestion structurelle équilibrée, le Préfet coordonnateur de bassin a désigné le Préfet de l'Aude comme pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de gestion de la ressource en eau. Pour l'appuyer dans cette mission, le Préfet de l'Aude a naturellement sollicité le SMMAR pour en être l'animateur à ses côtés.

A travers 87 actions, le PGRE vise à rééquilibrer les usages et la ressource afin de respecter en moyenne mensuelle les débits objectifs d'étiage (DOE aux points nodaux du SDAGE) et les débits de gestion tout en répondant aux enjeux du territoire en matière d'alimentation en eau potable, d'économie agricole, de tourisme, d'industrie et de bon état des masses d'eau.

Le PGRE a été validé le 26 janvier 2017. En 2020, l'échéance de retour à l'équilibre a été repoussée de 2021 à 2024, compte-tenu des contraintes techniques, financières et administratives de certains projets.

Parmi les actions prévues au PGRE, la mise en place d'un système de compensation des prélèvements, complémentaire à celui de la convention de Matemale, doit être mise en place.

Dans ce cadre, des discussions ont été engagées auprès de différents gestionnaires de ressources, dont EDF, pour mettre à disposition et déstocker en contrepartie d'une indemnisation d'éventuels volumes non utilisés à ce jour.

Ce travail a conduit le SMMAR à s'interroger sur les éventuelles possibilités de sécurisation du remplissage des barrages de la Haute Vallée de l'Aude gérés par EDF et d'augmentation de la ressource stockée.

Cette opération, inscrite au Contrat de Bassin Versant Aude 2021-2023, visera à réaliser un inventaire de projets permettant d'augmenter la ressource en eau sur la Haute Vallée de l'Aude et d'étudier, après échange avec le SMMAR, les projets les plus pertinents au stade émergence.

Les projets envisagés pourront être par exemple : réhausse de barrage, pompage (en période de hautes eaux pour un turbinage l'été), captation d'autres apports ....

Le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CBV 2021-2023 et à approuver le plan de financement associé.

Coût prévisionnel de l'opération : 60 000 € TTC

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	60 000 €	50 %	30 000 €
REGION OCCITANIE	60 000 €	20 %	12 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	60 000 €	10 %	6 000 €
AUTOFINANCEMENT	60 000 €	20%	12 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>60 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

- **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : ETUDE D'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ELABORATION D'UN Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

Pour rappel, l'étude des volumes prélevables (EVP) a été réalisée entre 2011 - 2013 et a conclu à un déficit global de 37 Mm<sup>3</sup> correspondant à un volume net en situation d'étiage quinquennal sec à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre, essentiellement centré sur les bassins Aude médiane et Aude aval. Afin de résorber ce déficit et dans l'objectif de mettre en place une gestion structurelle équilibrée d'ici 2021, le Préfet coordonnateur de bassin a désigné le Préfet de l'Aude comme pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Pour l'appuyer dans cette mission, le Préfet de l'Aude a naturellement sollicité le SMMAR pour en être l'animateur à ses côtés.

A travers 87 actions, le PGRE vise à rééquilibrer les usages et la ressource afin de respecter en moyenne mensuelle les débits objectifs d'étiage (DOE aux points nodaux SDAGE) et les débits de gestion tout en répondant aux enjeux du territoire en matière d'alimentation en eau potable, d'économie agricole, de touristique, d'industrie et de bon état des masses d'eau.

Le PGRE a été validé le 26 janvier 2017. En 2020, à l'issue d'échanges en Comité Technique Inter Sage, l'échéance de retour à l'équilibre a été repoussée à 2024, compte tenu de contraintes techniques inévitables à certaines opérations, financières et administratives de certains projets.

Le suivi de la mise en œuvre du PGRE permet d'établir une estimation des volumes économisés (28 Mm<sup>3</sup> à fin 2022). Cependant, l'impact de ces économies sur l'hydrologie doit être nuancé compte tenu des effets du changement climatique, qui ont pour conséquence une augmentation de la fréquence des années sèches (donc des phénomènes d'évapotranspiration), et du développement de nouveaux périmètres irrigués. En 2020, les surfaces irriguées représentent 9.8% de la SAU, contre 6.5% en 2010 (Recensement Général Agricole, 2020). Il peut en résulter des besoins supérieurs pour les usages, et notamment l'agriculture, venant grever une partie des économies réalisées sur la ressource en eau et ainsi accroître la pression sur des milieux fragilisés.

En conséquence, à 2 ans de l'échéance du plan de gestion, la poursuite des actions de résorption au-delà de 2024 apparaît comme une nécessité, tout laissant penser qu'à cette échéance, le déficit, de par son caractère évolutif, n'aura pu être résorbé en totalité. Il en va de la préservation des milieux et de la pérennité des usages. L'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) permettra de répondre à ce défi majeur que constitue le retour à l'équilibre. Cette nouvelle démarche devra s'articuler avec la déclinaison du PGRE en cours, conformément aux dispositions établies par le bassin RMC.

La déclinaison du PTGE comprendra 3 phases :

Phase 1 – recueil et synthèse de données ; évaluation du PGRE mis en œuvre depuis 2017 au regard de la référence initiale (déficit issu des conclusions de l'EVP 2013), selon quatre volets :

- o Volet technique,
- o Volet économique et financier,

- o Volet gouvernance, pilotage et animation
- o Volet sociologique : identification des freins et blocages observés sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre des actions PGRE

Phase 2 – actualisation de l'état de référence et volet prospectif :

- o Prise en compte de l'évolution de l'hydrologie depuis l'étude des volumes prélevables au regard des économies réalisées, et du changement climatique,
- o Prise en compte des prélèvements actualisés et des nouveaux besoins,
- o Complément d'expertise sur les débits d'objectifs
- o Détermination des nouveaux objectifs de résorption des déficits (si un décalage est constaté) ou de maintien de l'équilibre (actualisation du volume prélevable).
- o Expertise sur les systèmes de compensations de prélèvements actuels et futurs
- o Volet prospectif changement climatique (évolution future de l'hydrologie, des ressources et des besoins, adéquation besoin/ressource)

Phase 3 – stratégie et planification comprenant :

- o L'élaboration d'un programme d'actions concerté pour un retour à l'équilibre et/ou son maintien
- o Les évaluations socio-économique et financière et leur comparaison (scénario de référence « sans projet » vs scénarii contrastés vs scénario PTGE)
- o Propositions de mesures de gestion et de partage de la ressource à l'échelle bassin/sous-bassins pour une adaptation du volume prélevé au volume prélevable (proposition de répartition par sous-bassins et par catégories d'utilisateurs, ratios par ha et cultures)

Evaluation sociologique : propositions de mesures d'accompagnement pour la mise en place du programme d'actions

- o La mise en place d'outils de communication (option)

Le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention et à approuver le plan de financement associé.

Coût prévisionnel de l'opération : 600 000 € TTC

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	600 000 €	50 %	300 000 €
REGION OCCITANIE	600 000 €	15 %	90 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	600 000 €	15 %	90 000 €
AUTOFINANCEMENT	600 000 €	20%	120 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>600 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

M. le Président informe que lors de sa rencontre avec le nouveau Préfet de l'Aude, M. Christian POUGET, ce dernier lui a fait part de son souhait de prioriser le dossier lié à la ressource en eau.

M. le Directeur informe l'assemblée que lors du Comité syndical de fin d'année, sera présenté le bilan de la saison d'étiage 2023 et sera également abordé le projet du « SAGE Aude ».

- **APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : Animation PGRE 2024 - SUBVENTION de la Région Occitanie**

L'objectif du PGRE consiste à restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau à travers 87 actions portées pour l'essentiel par la profession agricole.

Il s'agit de résorber un déficit quantitatif estimé par les études de volumes prélevables à 37 Mm<sup>3</sup> à l'étiage.

Le PGRE approuvé en janvier 2017, nécessite une animation spécifique pour sa mise en place et la poursuite des actions de résorption et l'atteinte des objectifs d'équilibre qui devrait être atteint à l'horizon 2024. De même pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) qui permettra de répondre à ce défi majeur que constitue le retour à l'équilibre au-delà de 2024.

La présente demande de subvention porte sur le financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) sur le bassin versant de l'Aude pour l'année 2024 ;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 106 080 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>REGION</b>	<b>106 080 €</b>	<b>10%</b>	<b>10 608 €</b>
AGENCE EAU RMC*	106 080 €	70 %	74 256 €
AUTOFINANCEMENT	106 080 €	20%	21 216 €
<b>TOTAL</b>			<b>106 080 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION PAPI 3 - ANNEE 2024**

Dans le cadre de l'animation du PAPI 3, le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'animation du PAPI 3 pour l'année 2024, auprès de l'Etat.

Le Président précise :

- que la demande de subvention porte sur le financement de 2 postes équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PAPI Aude 3 (2023-2028) pour l'année 2024 ;
- que le coût de l'opération est plafonné à 130 000 € TTC ;
- qu'il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>ETAT</b>	<b>130 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>65 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT	130 000 €	50%	65 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>130 000€</b>

Le Président demande à l'assemblée délibérante, de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour le dossier « Animation du PAPI 3 - année 2024 » ainsi que de valider le plan de financement et de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

## **4. Approbation de la des conventions tripartites de la gestion des ouvrages**

La convention tripartite sur la gestion des ouvrages a pour objet les engagements de gestion et de surveillance des ouvrages en période normale et en période de crue pour les Syndicats adhérents, les communes ainsi que le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières.

Ces consignes de gestions sont intégrées dans le Document d'Organisation de l'Ouvrage (DOO).

Les ouvrages concernés :

- ouvrage de Villeneuve à Villeneuve Minervois, territoire Aude Centre
- ouvrage de Vinassan à Vinassan, territoire du SMDA
- ouvrage des Arques à Laure Minervois, territoire Aude Centre
- ouvrage de Cap de Pla sur la commune de Narbonne, territoire du SMDA

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer ces conventions.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical autorise le Président à signer les conventions présentées ci-dessus.

## **5. Approbation de l'avenant EPF - Bassin des Arques**

M. le Directeur informe que le SMMAR et le SMAC ont confié à l'EPF d'Occitanie une mission d'acquisitions foncières portant sur la réalisation d'un bassin de rétention dans le cadre d'une opération de protection contre les

risques naturels sur la commune de Laure Minervois. Cependant des délais inhérents sont venus impacter la mission de maîtrise foncière de l'EPF.

Un premier avenant a été approuvé le 15 juillet 2021.

La durée de la convention doit être augmentée, de 5 ans à 8 ans, afin que l'EPF puisse poursuivre cette procédure d'expropriation.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à signer le protocole n°2 de la convention entre le SMMAR, le SMAC et l'EPF sur le bassin des Arques, afin de modifier la durée de la convention initiale.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant n°2 présentées ci-dessus.

## 6. Approbation des conventions opérationnelles avec l'EPF

---

La Directrice Technique explique qu'afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PAPI 3 Aude, un protocole de territoire a été signé entre le SMMAR et l'EPF. (Délibération 09/12/2022) Ce protocole de territoire fixe les objectifs et principes généraux et environnementaux de la collaboration entre l'EPF et le SMMAR.

Il est proposé de signer les conventions opérationnelles qui en découlent, pour les projets suivants :

- **Communes de Villegailhenc et de Trèbes : « Opération de protection contre les risques d'inondation et d'aménagement du lit et des berges des cours d'eaux et la gestion des milieux aquatiques au sein du BV Aude Centre (Trapel, Aude et Orbiel). »**

Cette convention a pour objet l'acquisitions foncières sur plusieurs périmètres répartis le long de l'Aude, de l'Orbiel et du Trapel sur le Territoire des communes de Trèbes et de Villegailhenc et ponctuellement de Conques sur Orbiel.

L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'actions global, cohérent et complémentaire, en vue de réhabiliter les communes et protéger les lieux habités des communes de Trèbes et de Villegailhenc contre les crues d'occurrence fréquentes de l'Aude de l'Orbiel et du Trapel.

- **SMMAR/SMAC : Opération du PAPI 3 de l'Aude et de la Berre de protection des enjeux habités contre les risques d'inondations : aménagement d'un bassin écrêteur des crues-ruisseau du Séraut-Villalier-protection du lot. Cabagnol »**

Cette convention a pour objet l'acquisitions foncières sur le secteur du Séraut, pour la protection du lotissement de Cabagnol, régulièrement impacté par les crues sur les communes de Villalier et Conques sur Orbiel.

L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'actions global, cohérent et complémentaire, en vue de réhabiliter les communes et protéger les lieux habités contre les crues d'occurrence fréquentes à rares du Séraut.

- **Communes de Luc sur Orbieu et Boutenac : « Opération de gestion des écoulements- travaux d'aménagement hydraulique- bassin écrêteur de crues- cours d'eau du Tourrenc et du Binasso »**

Cette convention a pour objet l'acquisitions foncières sur le périmètre reparti le long du Tourrenc et du Binasso et sur les communes de Luc sur Orbieu et Boutenac.

L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement du bassin écreteur de crue efficace jusqu'à la crue d'occurrence centennale.

Ces conventions opérationnelles sont conclues pour une durée de 8 ans.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer ces conventions opérationnelles.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical autorise le Président à signer les conventions opérationnelles présentées ci-dessus.

## **7. Approbation de conventionnement avec EDF pour une étude d'optimisation de la ressource**

---

Le Président informe que la convention a pour objet de définir les modalités de réalisation d'une étude visant à identifier les possibilités d'augmentation et de sécurisation de la ressource en eau sur les ouvrages gérés par EDF Hydro en Haute Vallée de l'Aude (branche Aude et branche Bruyante) dans un cadre multiusage, et d'en préciser la faisabilité technique et financière au stade préliminaire.

La prestation visera à réaliser un inventaire de projets permettant d'augmenter la ressource en eau sur la haute vallée de l'Aude et d'étudier, après échange avec le SMMAR, les projets les plus pertinents au stade émergence dans la limite de l'enveloppe financière décrite à l'article 3 de cette convention.

Les projets envisagés seront par exemple : réhausse de barrage, pompage (en période de hautes eaux pour un turbinage l'été), captation d'autres apports...

La convention prend effet au jour de sa signature par les deux parties et s'appliquera à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le SMMAR assure intégralement la charge financière de la prestation ainsi que celles relatives à toutes sujétions annexes pour un montant de 50 000 € HT.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à signer cette convention (Cf en annexe n°6)

## **8. Information avis EPTB**

---

M. le Directeur informe que le SMMAR a été sollicité par Aix Immobilier Promotion, afin de rendre un avis en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin sur le projet de clinique du Psoriasis à la Palme. Le projet est situé hors du périmètre de l'EPTB Aude donc aucun avis formel ne sera rendu sur le dossier.

Pour information le SAGE BVA a aussi été sollicité pour rendre un avis concernant ce même projet ainsi que pour la création ZAC Via Europa à Vendres. Les projets sont situés hors de l'emprise du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude donc aucun avis formel ne sera rendu sur les dossiers.

## 9. Décision modificative n°1 au BP 2023

Le Président informe qu'il convient de procéder à une décision modificative au Budget Primitif 2023, portant sur :

① Un manque crédit au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et plus précisément à l'article 673 « titres annulés sur exercices précédents » pour un montant de 2 425 € :

En effet, les acomptes et soldes de subventions versés par l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre des conventions d'aides 2021 et 2022 pour un certain nombre de postes du SMMAR, sont moindres par rapport au titres émis en fin d'année.

Le montant total des réductions partielles de ces titres, à l'article de dépenses c/673 « titres annulés sur exercices précédents » s'élèvent à 16 531€ pour un montant de crédit ouvert au BP 2023 de 14 107 € ; il convient donc de procéder à une DM de + 2 425 € au c/673 qui sera alimenter par une réduction des crédits de l'article c/611 « contrat de prestations de services ».

② Un manque de crédit au chapitre 66 « Charges financières » et plus précisément à l'article 6615 « intérêts des comptes courants » pour un montant de 7500 € :

En effet, suite à la situation économique internationale le taux d'intérêts de la ligne de trésorerie contractée en octobre 2022 a été multiplié par 3 ; malgré une augmentation des crédits votés au BP 2023, il s'avère nécessaire de procéder à une DM de + 7 500 € au c/6615 alimenter par une réduction des crédits au c/60632 « fournitures de petits équipements » d'un montant identique.

③ Une ré-imputation budgétaire à la demande du Payeur Départemental, concernant les dépenses liées aux cotisations « volontaires » à savoir les organismes auxquels le SMMAR adhère (ANEB, CEPRI, CAUE11,...) inscrites au BP 2023 à l'article c/611 « contrat de prestations de services » pour 7 720.00 € et devant être imputées au chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » - article c/65888 « autres » pour le même montant.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023</b>			
<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>		
	<b>Voté au BP 2023</b>	<b>Besoin</b>	<b>Total après DM 1/2023</b>
CHAP. 67 : Charges Exceptionnelles	14 107.00 €		16 532.00 €
<b>c/ 673 : titres annulés sur exercices précédents</b>	<b>14 107.00 €</b>	<b>+ 2 425.00 €</b>	<b>16 532.00 €</b>
CHAP 66 : Charges Financières	8 138.00 €		15 638.00 €
<b>c/6615 : intérêts des comptes courants</b>	<b>6 888.00 €</b>	<b>+ 7 500.00 €</b>	<b>14 388.00 €</b>
CHAP 65 : Autres charges de gestion courantes	115 933.70 €		123 653.70 €
<b>c/65888 : Autres</b>	<b>3.00 €</b>	<b>+ 7 720.00 €</b>	<b>+ 7 723.00 €</b>
<b>TOTAL proposition DM1 :</b>		<b>+ 17 645.00 €</b>	
	<b>Voté au BP 2023</b>	<b>Besoin</b>	<b>Total après DM1/2023</b>
CHAP. 011 : Charges à caractère général	1 461 916.58 €		1 444 271.58 €

c/60632 : Fournitures de petit équipement	16 650.00 €	- 7 500.00 €	9 150.00 €
c/ 611 : Contrat de prestations et services	277 225.00 €	- 10 145.00 €	267 080.00 €
<b>TOTAL proposition DM1 :</b>		- 17 645.00 €	

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la Décision Modificatrice n°1 au BP 2023.

## **10. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de l'Aude**

La Directrice administrative et financière informe que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion de l'Aude propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et sa compétence ;

Considérant que le centre de gestion de l'Aude propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires (cf. convention en Annexe 4)

Le président propose de

- désigner en qualité de référent déontologue des élus, la personne suivante :
  - ➡ Monsieur Claude BEAUFILS, magistrat financier à la retraite ;
- De fixer la durée d'exercice de ses fonctions à la durée du mandat ;
- De fixer les modalités de la saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à sa disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention.

Le comité ouï l'exposé et désigne à l'unanimité M. Claude Beaufils comme référent déontologue des élus, pendant toute la durée du mandat et approuve l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de l'Aude.

## **11. Désignation des représentants France Dignes**

Le Président rappelle l'adhésion à l'Association France Dignes par délibération n°44/2020 approuvée lors du Comité Syndical du 18/11/2020.

Il informe l'assemblée que cette association vise à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues et à être un lieu d'échanges techniques et de formation.

2 représentants titulaires et suppléants ont été désignés en 2020.

Suite à la fin du mandat électif d'un des représentants, il convient de redésigner un(e) représentant(e) titulaire et un suppléant(e).

Le président fait appel à candidature.

M. Christian MAGRO et Mme Aline VAUJANY se portent candidats.

M le Président soumet au vote les candidatures de :

M. Christian MAGRO, Président du SMAC comme représentant titulaire

Mme Aline VAUJANY, déléguée du SMAC comme représentante suppléante

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- désigne comme représentant du SMMAR à l'association France Dignes M. Christian MAGRO Président du SMAC, comme représentant titulaire

- Mme Aline VAUJANY, déléguée du SMAC, comme représentante suppléante,

- acte que les représentant du SMMAR à l'Association France Dignes sont désignés pour la durée du mandat

- autorise le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget correspondant.

## **12. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

---

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, pour assurer le fonctionnement courant de la structure (salaires, études non-suivi de travaux, ...) en attendant l'encaissement des subventions des financeurs.

Il propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, dans les conditions suivantes :

Montant plafond : 400 000 Euros

Taux VARIABLE : Taux : Euribor 1 semaine + marge de 0.90%

Durée : 12 mois

Intérêts payables à Terme Echu : mensuellement

Règlement des intérêts débiteurs : trimestriel

Frais de dossier : 1000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et procède au vote :

Sur 17 votants : 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M Jammes)

Le Comité syndical approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €, selon les modalités exposées ci-dessus.

## 13. Informations sur les décisions du Président concernant les derniers marchés attribués

---

La directrice administrative et financière informe l'assemblée des derniers marchés attribués.

- **MP23-SMMAR-03 DEFINITION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION DE CRISE.**

Lieu de prestation du service :SMMAR– 11000 CARCASSONNE

Objectif : Assistance à la définition et formalisation des réels besoins du SMMAR en termes d'outils informatiques de gestion de crise inondation et sécheresse pour leur développement pendant la durée du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Aude 2023-2028 et du Contrat de Bassin Versant (CBV) Aude 2025-2027.

Type de marché : SERVICE

Estimation : € 32 000 (HT) soit € 38 400 (TTC)

Délai d'exécution prévu : 180 JOURS

Mode de passation : Marché à Procédure Adapté. En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Date de la publication : 19/06/2023

Date limite de remise des offres : 21/07/2023

Critères d'attributions :

- VALEUR TECHNIQUE 50 %
- DELAIS 10 %
- PRIX 40 %

Candidature reçue : 1 OFFRE : BRL INGENIERIE

**Attribution du marché à BRL INGENIERIE pour un montant de 38 400.00 € TTC**

- **MP23-SMMAR-04 Concertation citoyenne au travers d'ateliers, d'interviews et de ciné débats sur les actions de lutte contre l'érosion des sols.**

Lieu de prestation du service :SMMAR– 11000 CARCASSONNE

Objectif :

Le sujet de la préservation des sols, répondant à la lutte contre l'érosion de ceux-ci, rejoint les enjeux eaux du SDAGE Schéma Directeur Aménagement et Gestion de l'eau RMC Rhône Méditerranée Corse et concerne directement les citoyens.

Ce phénomène, causé par les évènements pluvieux extrêmes, est en lien étroit avec les conséquences du changement climatique.

En effet, son intensité, sa fréquence et sa répartition spatiale sont de plus en plus marquées.

Les actions individuelles des citoyens (agriculteurs et habitants) contribuent à la résilience des territoires.

Ce projet de concertation vise à permettre les échanges entre habitants et agriculteurs pour faire des actions permettant de lutter contre l'érosion des sols.

Type de marché : Services

Estimation : € 120 000.00 (HT) soit € 144 000.00 (TTC)

Délai d'exécution prévu : 2 ans

Mode de passation : Marché à Procédure Adapté. En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Date de la publication : 01/09/2023 Date limite de remise des offres : 02/10/2023

Critères d'attributions :

- MOYENS HUMAINS 20 %
- VALEUR TECHNIQUE 50 %
- PRIX 30 %

Candidatures reçues :

3 OFFRES :

1. OXALIS
2. INSTITUTIONS et PROJETS
3. ETHICS

**Attribution du marché à OXALIS pour un montant de 88 109.00 € TTC**

- **CO23-SMMAR-04 ACQUISITION D'UN VEHICULE NEUF AVEC REPRISE.**

Lieu de prestation du service : SMMAR- 11000 CARCASSONNE

Objectif : Acquisition d'un véhicule avec garde au sol surélevée et adhérence optimisé sur sol glissant.

Type de marché : fournitures

Estimation : € 39 000 (HT)

Délai d'exécution prévu : 2 mois

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Date de la publication : 20/06/2023

Date limite de remise des offres : 19/07/2023

Critères d'attributions :

- DELAI DE LIVRAISON 20 %
- MONTANT DE LA REPRISE 20 %
- PRIX 60 %

Candidatures reçues :

1 OFFRE : PEUGEOT MAUREL AUDOISE

**Attribution du marché à PEUGEOT MAUREL AUDOISE pour un montant de 31 959.76 € TTC et reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 12 000 € TTC**

## **14. Projet de création d'une association des structures du Languedoc Roussillon**

---

Il est proposé la création d'une association des structures de bassin du Languedoc Roussillon.

Les objectifs de cette association seraient multiples :

- Mieux partager nos expériences,
- Favoriser le travail en réseau, notamment pour les dossiers structurants (SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, programme de financement de l'Agence de l'eau, textes réglementaires ou réflexions nationales soumis à consultation, dossiers du comité de bassin et du conseil d'administration de l'Agence de l'eau...)
- Organiser des rencontres permettant de développer nos compétences,
- Mettre mieux en valeur nos projets et nos partenariats, notamment avec l'Agence de l'eau,
- Développer des positionnements communs, lorsque cela est pertinent.

La vocation de l'association est essentiellement technique mais peut également conduire à porter un discours commun, défendre des positions partagées par l'ensemble des structures de gestion, sur des sujets plus stratégiques (et financiers) que techniques.

La réflexion avance et la création de l'association est prévue pour la fin d'année 2023 ou le début d'année 2024.

L'enjeu pour les structures qui seront membres (une quinzaine) est moins la création de l'association que le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission qui est envisagé pour son animation.

L'Agence de l'eau a confirmé le financement du poste d'animateur, il restera à charge de l'association l'autofinancement et le fonctionnement de l'association (frais réduits). L'association sera basée à Sète dans les locaux du Syndicat mixte du bassin de Thau, structure en position centrale sur le territoire de l'association et ayant la possibilité d'accueillir un poste de travail.

Le mode de cotisation sera basé sur une part fixe (750 ou 1000 €) et une part en lien avec le nombre d'agents de nos structures.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide de valider sur le principe la participation de l'EPTB Gardons à cette structure si le projet se concrétise et autorise le Président à signer tout document en découlant.

## 15. Dates à retenir

---

Le 13 octobre : journée nationale de la résilience et de la réduction des risques

le 20 octobre : Salon des Maires - Stand SMMAR EPTB Aude

le 7 décembre 2023 : Comité Syndical du SMMAR

M le Président remercie encore une fois les élus présents pour leur présence.

La séance est levée à 11h30.

Jean Régis GUICHOU  
Délégué titulaire  
SMAH Haute Vallée de l'Aude  
Secrétaire de séance



Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR

